



REBOISEMENT EN RESINEUX DANS LES MONEDIERES.

Tous ces noms indiquent une région boisée depuis très longtemps, mais qui a commencé à connaître de nombreux défrichements et déboisements à la Révolution (industrie, consommation plus grande des foyers domestiques...)

- Début XIXème siècle : Les taux de boisement sont faibles en général, entre 10 et 15% pour SAINT-AUGUSTIN et Corrèze. Au cours du siècle, a lieu une légère augmentation :

- SAINT-AUGUSTIN = de 14 à 17%

- Corrèze = de 11 à 16%

Mis dès la fin du siècle, le reboisement des landes et des mauvais pacages devient actif, surtout en chênes et en résineux. En effet, déjà à cette époque, le chêne donne des traverses de chemin de fer et le pin des poteaux de mine.

- Depuis 1914 : Le mouvement a été très intensifié ; il y a eu une hausse brutale des taux de boisement. Jusque dans les années 50, la partie la plus haute du terroir des communes au pied de la montagne, semblait difficile à boiser car supérieure à 900 mètres. Ce fut le cas pour SAINT-AUGUSTIN. Mais de nos jours, c'est la partie du territoire, qui bénéficiait du plus important taux de boisement ou reboisement en résineux. En effet, dans ce coin haut en altitude (puisqu'elle s'étendait dans le massif des Monédières), la population a déserté les lieux et les anciens pacages ou champs de cultures ont été transformés en plantations de sempervirents.

Le taux de boisement est donc passé de 17% en 1914

à 20 - 25% en 1954

et à 28,8 % en 1974

Grâce notamment à un reboisement en résineux. Ainsi, la matrice cadastrale en 1951 indiquait seulement 161 hectares de résineux, alors qu'elle nous fournit en 1974 un chiffre s'élevant à 216 hectares.

3°) LE CHOIX DES ESSENCES POUR LE REBOISEMENT :

Une altitude moyenne, des sols légers, une température moyenne pas trop rigoureuse, une humidité suffisante, telles sont

sont les conditions naturelles favorables pour un reboisement. Bien entendu, le relief et l'altitude déterminent la répartition des essences. Selon un article de la revue "Corrèze agricole" déjà ancien, voici le boisement type des moyens plateaux corréziens :

- Pins Sylvestres = 30%
- Pins Laricio = 20%
- Epicéas = 20%
- Douglas verte = 15%
- Sapins, Mélèzes, Hêtres = 15%

Pour les reboisements de production ligneuse, les essences résineuses sont uniquement utilisées. Ce sont : L'Epicéa Commun, les Pins Sylvestre et Laricio, le Sapin Pectiné, les Botaniques (Douglas Vert, Mélèze du Japon, Sapin de Vancouver). Ces dernières espèces sont recommandées de 400 à 750 mètres d'altitude. Quand les conditions sont bonnes, il est particulièrement conseillé de planter l'Epicéa Commun à haute altitude, et le Douglas Vert à moyenne altitude (500 - 600mètres).

Les essences sont très exigeantes vis-à-vis de la lumière. Aussi, le succès de leur introduction dépend-il beaucoup de l'intensité des dégagements.

Sur les parties planes du plateau, nous trouvons surtout des Pins et des Epicéas ; quant aux Pins Sylvestres, ils concurrencent les taillis de chênes et les châtaigniers sur le haut des versants contrairement aux Sapins qui croissent dans les fonds plus humides.

3°) LES DIFFERENTES METHODES DE REBOISEMENT :

Il en existe trois sortes :

- Le reboisement en plein qui consiste à supprimer totalement la couverture végétale. C'est une solution de mise en valeur pour toutes les étendues improductives. Ainsi par exemple, lorsque les moutons ont disparu, les landes sont reboisées.
- Le reboisement en bandes : il s'effectue sur des terrains occupés par des peuplements feuillus qui ne sont éliminés que

partiellement, soit manuellement, soit mécaniquement. Les bandes préparées pour les plantations sont généralement étroites.

- Le reboisement en coupe d'abri s'accomplit aussi sur des terrains occupés par des feuillus qui, d'une part ne peuvent pas être totalement supprimés vu leur importance ou la topographie du lieu ou, d'autre part, que l'on veut conserver pour introduire une essence dite d'ombre (Sapin Pectiné en général).

A SAINT-AUGUSTIN, la méthode largement répandue est celle du reboisement en plein. Toutes les futures futaies résineuses représentent un véritable peuplement d'avenir pour la région.

Pour un meilleur et efficace reboisement, il faut, à intervalles réguliers, effectuer des éclaircies dans les coupes. Les trois buts principaux sont les suivants :

- Assurer de meilleures conditions de croissance aux arbres restant au pied : c'est l'opération culturale ;
- Enlever les arbres malades et dépérissants qui risquent de contaminer le peuplement, donc une opération sanitaire ;
- Enfin, faire des recettes. C'est le but de l'opération commerciale. Dans ce cas, les coupes se font à 35 - 40 ans pour la production de bois d'industrie (poteaux EDF et PTT) et à 50 ans et plus pour la production du bois d'œuvre.

4°) AVANTAGES ET CONSEQUENCES ECONOMIQUES DU REBOISEMENT

Aussi le reboisement a-t-il connu un vif succès à cause de ses avantages matériels, des encouragements qu'il a reçus et des subventions accordées par l'Etat depuis Septembre 1946. Ainsi, l'exonération trentenaire d'impôt foncier, dont bénéficient les propriétaires pour les terrains reboisés est une incitation efficace pour l'opération-reboisement. De plus, en 1970, a été instituée la baisse du poids de l'impôt sur le revenu pour la période de 20 ans qui suit la création d'une forêt résineuse. Enfin, le reboisement bénéficie de l'aide du Fonds Forestier National : fourniture des plants pour les "subventions" ; 30 à 40% des investissements pour les primes ; 70 à

8% des investissements pour les "prêts en numéraires".

Outre tous ces avantages, le reboisement a des conséquences économiques non négligeables :

- C'est déjà, nous l'avons signalé plus haut, un moyen de mise en valeur des surfaces abandonnées ou improductives ;
- Il constitue aussi une source de revenus complémentaires pour les paysans ou les propriétaires :
 - Un revenu annuel dans la mesure où le cultivateur consacre une partie de ses journées d'hiver à faire du bois ; la vente de ce bois est une source de revenus dans le budget ;
 - Un revenu différé, provenant de la vente des pépinières au bout de 30 ans environ. Si les Conifères appartiennent donc à un paysan, celui-ci pourra acheter un tracteur ou faire des travaux importants (réparation de bâtiments par exemple), grâce à l'argent que lui aura rapporté la vente de ses futaies.

Le reboisement apparaît donc à la fois comme une activité utile et rentable pour les petits propriétaires exerçant sur la commune, comme sur toute la moyenne Corrèze.

Cette importance du bois en Corrèze a une deuxième conséquence économique, non moins considérable : elle a permis de développer dans toute la région une industrie du bois dont nous allons analyser les caractères, bien qu'il n'en existe point sur la commune même de SAINT-AUGUSTIN. Mais les exploitations forestières sont trop nombreuses, ne serait-ce que dans le canton dont dépend SAINT-AUGUSTIN, pour ne pas en tenir compte dans cette étude.

Voir le tableau du reboisement page suivante.

Corrèze (19). Reboisements effectués avec l'aide du Fonds Forestier National.

Source : Services Régional de l'Aménagement Forestier du Limousin.

Années	Subventions		En hectares Surface totale boisée
	Nombre	Surface	
1953	1 181	1 755	2 118
1954	1 388	2 321	2 388
1955	1 202	1 805	1 963
1956	1 323	2 270	2 485
1957	1 158	1 859	2 407
1958	1 038	2 001	2 182
1959	1 402	2 386	2 666
1960	832	1 900	2 022
1961	1 241	1 971	2 186
1962	1 423	2 031	2 148
1963	825	1 689	1 925
1964	1 180	1 854	2 370
1965	1 167	1 878	2 387
1966	1 176	1 903	2 438
1967	1 292	2 325	2 876
1968	513	1 148	2 240
1969	512	1 235	2 414
1970	470	1 243	2 348

C. LA COMMERCIALISATION DES BOIS.

Le département de la Corrèze possède le taux de boisement le plus élevé du Limousin (41%), mais aussi un des plus hauts de France. Ses peuplements de conifères sont aussi les plus importants de la région. Ceci explique donc une exploitation forestière bien développée, groupant les activités d'abattage, de façonnage en forêt, de débarbage et de transport des produits vers les industries utilisatrices.

Le canton de Corrèze regroupe en particulier 2 grosses scieries produisant plus de 1 000 m³, 9 exploitations forestières et une usine de sièges, G.M.C., dont les activités, en dehors de l'ameublement, sont le déroulage et le travail mécanique.

1°) LES ENTREPRISES FORESTIÈRES :

Il existe un nombre important de petites coupes, ce qui implique le développement d'un grand nombre d'exploitations forestières, de taille modeste mais s'adaptant à la dispersion. En 1970, il y en avait 304 dans toute la Corrèze dont 9 dans le canton produisant 20.526 m³ traités. Quand leurs activités cessent, en général, c'est dû au chef d'entreprise arrêtant de travailler pour cause de vieillesse. Pour le canton de Corrèze, l'importance et la proximité des voies de communication, et en particulier la RN 89, reliant Lyon à Bordeaux, jouent un grand rôle dans l'implantation de ces petites et moyennes entreprises. Deux catégories de bois sont à discerner :

- Le bois d'industrie formé de tous les résineux et des châtaigniers ;

- Le bois d'oeuvre, de qualité moyenne : résineux, hêtres, peupliers, bouleaux, noyers ; peu de chênes.

Il faut souligner aussi le caractère artisanal des entreprises, révélé par une faible production dans la majorité des cas, par une faible productivité des exploitations et aussi par une petite taille des scieries.

Quel est le rôle économique de ces entreprises ?

- D'abord, les exploitants forestiers et les scieurs servent d'intermédiaires entre les sylviculteurs et les usines de transformation.

- Ils interviennent aussi au niveau de plusieurs postes :

- Dans l'achat des coupes, en évaluant les arbres sur pied et en prévoyant les besoins selon les débouchés prévus ;
- Dans les exploitations forestières elles-mêmes, par l'organisation de l'exploitation et la recherche des marchés les plus intéressants ;
- Dans la scierie, avec les mêmes fonctions que celles des exploitations (organisation et recherche des débouchés pour les sciages).

2°) L'EXEMPLE DE L'ENTREPRISE D'UN EXPLOITANT FORESTIER DE CORREZE :

Monsieur X, exploitant à Corrèze, emploie dans son entreprise personnelle, environ dix ouvriers et une quinzaine de travailleurs à façon dans le débardage et les entreprises d'abattage, et possède en outre quatre camions. Cet exploitant sert d'intermédiaire entre les propriétaires des forêts et les entreprises. Quand il a conclu une affaire avec l'un des clients, voici le circuit que suit le bois par la voie de son entreprise ou d'entreprises privées :

- La coupe ;
- Le débardage en bordure des routes, c'est-à-dire sortir les arbres du terrain où ils ont poussé et les amener près des routes pour être accessibles aux camions ;
- Le transport vers les usines et les scieries ;
- Les différentes destinations du bois, une fois qu'il est débité.

La production de bois annuelle dans l'entreprise de Monsieur X est la suivante :

- 5 000 poteaux EDF et PTT (pins) ;
- 4 à 5 000 traverses SNCF (chênes, hêtres) ;
- 18 à 20 000 stères de bois pour la papeterie (feuillus et résineux) ;
- 350 m³ environ de sciage en hêtre pour l'ébénisterie et la menuiserie ;
- 100 m³ de sciage en chêne pour les mêmes activités ;
- 1 500 m³ de gros sapins pour charpentes ;
- 800 m³ de grumes de Pins Sylvestres destinés aux échafaudages et au coffrage dans le bâtiment ;
- 50 m³ de merisiers pour l'ébénisterie.

Le plus gros du bois dans cette entreprise est donc destiné au bois d'industrie, le bois d'œuvre ne représentant qu'environ 500 m³ du total. D'ailleurs, dans toute la région, les bois d'industrie représentent toujours plus que les bois d'œuvre, en raison du jeune âge des peuplements exploités. Il nous allons donc voir maintenant où est expédié ce bois pour être traité. La plupart de la production est destinée aux usines de la Corrèze et des départements voisins, mais d'autres usines plus lointaines en reçoivent également.

- Le Bois d'œuvre :

Les destinations se font vers la Corrèze, la Dordogne et le Lot. Le hêtre est utilisé par les artisans pour faire des chaises, des fauteuils et même du mobilier scolaire ; en revanche, les meubles sont taillés dans le chêne ou le merisier. Cette dernière essence très demandée est expédiée aussi vers Uzerche (Corrèze) pour être débitée en tranches pour le placage.

- Le bois d'industrie :

Les industries qui l'emploient sont disséminées dans les mêmes départements que précédemment, mais aussi en Haute-Vienne, dans l'Ariège, les Pyrénées et même la banlieue bordelaise.

Ainsi les poteaux électriques sont fabriqués à Ussel ou à Meymac en Corrèze, ou ^{bien} le bois est vendu directement à l'EDF ou aux PTT. Il en est de même pour les traverses SNCF. L'usine

d'Usseil traite 15 à 20 000 poteaux par an.

En revanche, le bois pour la papeterie est envoyé en Dordogne, à l'usine de Condat Le Lardin, ou bien ^à celle de Millat en Haute-Vienne qui enregistre 3% de la production nationale, ou encore à Saint-Giron (Ariège) où l'on trouve une fabrique de papier-journal à partir du bois d'Épicéa. C'est à Paris, enfin, qu'est destinée la plus grande partie de Pin Sylvestre servant au secteur du bâtiment (caisserie et coffrage).

Ainsi, l'entreprise X est assez importante par sa structure et sa production. Elle achète des coupes même dans les départements limitrophes. Son rayon d'action est donc assez étendu.

3°) LES SCIERIES DU CANTON DE CORRÈZE :

Le canton de Corrèze est doté également de 3 scieries dont deux importantes. En effet, elles représentent 9,3% de la production totale de l'arrondissement de Tulle, avec un volume traité de 7 719 m³ qui se décompose ainsi :

- 2 595 m³ de résineux en sciage, soit 5,4% de la production de l'arrondissement de Tulle ;

- 3 845 m³ de feuillus, soit 22,2% ;

- 1 279 m³ de traverses, soit 7,2% ;

4°) L'EXPÉDITION DU BOIS :

Les entreprises les plus grosses expédient hors de la Corrèze environ 70% de leur sciage. Le fait de mettre des volumes importants sur le marché leur permet d'en trouver de nombreux et variés. Si l'on considère l'ensemble des exploitations de la Corrèze, l'expédition se fait dans 26 départements. Mais les petites et moyennes entreprises trouvent leur principal débouché dans les localités limitrophes.

Le transport du bois s'effectue par camion. Ainsi les entreprises importantes assurent l'essentiel de leur transport par route, sur des semi-remorques. Le rail sert à l'expédition, bien entendu, des traverses SNCF.

2°) L'OUVERTURE DE LA CHASSE :

La production forestière, à cause d'une faible valorisation générale, recèle donc une proportion anormalement élevée de bois d'industrie par rapport aux grumes de qualité ; malgré tout, la Corrèze se place au premier rang des producteurs français pour les bois à extraits tannants (19% de la production nationale) ; au 6ème rang pour l'ensemble des bois d'industrie (3,8%) ; au 15ème et 16ème rangs pour les grumes de feuillus et ceux de résineux (respectivement 1,9% et 1,4%). Aussi reste-t-il à accomplir un immense effort des structures commerciales et à créer de grandes entreprises de transformation de bois, ce qui éviterait d'expédier hors du département, à l'état brut ou semi-élaboré, la presque totalité des bois d'industrie et près de 60% des bois d'œuvre.

D. LA CHASSE.

Il est difficile de terminer une étude sur les bois sans dire quelques ^{mots} sur la chasse qui est largement développée à SAINT-AUGUSTIN et dans les environs.

1°) LE NOMBRE DE CHASSEURS :

Les pratiquants de la chasse sont chaque année plus nombreux, la plupart des jeunes et des moins jeunes prenant un permis pour s'adonner à leur sport favori :

- 1970 = 64 chasseurs
- 1971 = 68
- 1972 = 81
- 1973 = 86
- 1974 = 87
- 1975 = 93

D'après les demandes qui ont été faites à la mairie, l'effectif des chasseurs devrait encore connaître un accroissement cette année.

2°) L'OUVERTURE DE LA CHASSE :

La période de chasse est réglementée par arrêté préfectoral. La saison entière est comprise entre la deuxième semaine de septembre et le 31 mars. Mais tout le gibier ne peut être traqué pendant cette période, notamment les sangliers et les chevreuils dont la chasse ne dure que quelques semaines seulement. (Les sangliers ne sont chassés que 3 jours par semaine et les chevreuils 3 dimanches seulement). De même, la clôture de la chasse des faisans et des perdreaux est finie au 1er novembre.

Dans cette région bien boisée, le gibier abonde pour le plus grand plaisir des chasseurs ; le dimanche matin, ils partent tous en groupe pour suivre le sanglier ou le chevreuil. La semaine, le petit gibier doit rester méfiant : lièvres, lapins, faisans, perdrix, bécasses, alouettes, grives et pigeons. Le tableau de chasse est donc très varié.

En outre, la commune possède une société de chasse active dont nous reparlerons dans la seconde partie. Il faut noter qu'il y a actuellement une réserve de chasse en préparation.

De tout temps, le bois a joué un rôle important dans la vie régionale. Témoin en sont les nombreux artisans qui étaient implantés à SAINT-AUGUSTIN : sabotiers, ébénistes, charpentiers et menuisiers. De nos jours beaucoup de personnes ont encore employées dans la profession du bois. C'est cette importance de la surface boisée qui a valu à la Corrèze, le slogan touristique suivant, que l'on rencontre au bord des routes à l'entrée du département : "Ici la Corrèze, le Pays Vert".

SAINT-AUGUSTIN: UNE COMMUNE A L'ACTIVITE

AGRICOLE DOMINANTE

L'agriculture représente en effet le secteur économique essentiel à SAINT-AUGUSTIN. Les chiffres utilisés dans ce chapitre, seront tous tirés du Recensement Général de l'Agriculture de 1970. Ainsi, à cette date, la surface agricole utilisée était de 1 241,05 hectares, et la surface agricole utile de 1 545,03 hectares, soit la moitié de la superficie totale du territoire communal.

L'agriculture fait vivre en outre dans notre commune 377 personnes déclarées "exploitants agricoles", "salarisés agricoles", ou faisant partie de la famille des chefs d'exploitation. Il faut noter en 1970, 70 exploitations agricoles, qui tendent à diminuer chaque année. Nous étudierons successivement :

- L'utilisation du sol ;
- La population agricole et les salariés ;
- La structure des exploitations agricoles et leur mode de faire valoir ;
- Le matériel ;
- Le cheptel.

1°) L'UTILISATION DU SOL :

SAINT-AUGUSTIN connaît encore une agriculture active qui a jadis été assez prospère. Nous avons déjà vu l'importance de superficie agricole utilisée et surface agricole utile (respectivement 1241 et 1545 hectares), mais il est bon de donner la définition de ces deux termes qui prêtent souvent à confusion.

- La première comprend les terres labourables, la surface toujours en herbe (STH) et les jardins familiaux.
- La seconde est égale à la surface agricole utilisée plus

- Les sols des bâtiments et les cours ;
- Les landes et les friches improductives.

1°) LE PAYSAGE RURAL :

Il se compose de terres labourables, de prés, de bois et de landes. Le paysage actuel n'a rien d'originel. Ainsi les bois sont des résidus des vastes forêts du Moyen-Age, les résineux proviennent d'un reboisement récent, les landes sont constituées par d'anciens terrains de parcours pour les moutons ou par des terres cultivées abandonnées à cause d'un accès difficile ou d'une trop grande pauvreté.

- Etude du paysage rural d'après les photos aériennes.

- Les champs : ils apparaissent en teinte claire et ne constituent jamais l'essentiel du paysage. Les terres cultivées se présentent sous forme de champs irréguliers, trapus, petits en général :

- soit en lanières régulières, dans de petits fragments d'openfield ;
- soit en rubans sur les croupes allongées ;
- enfin, soit en lanières sinuées pour s'adapter aux courbes de niveau.

- Les prairies (en gris foncé) : elles sont en général au contact immédiat des hameaux. En effet, avant qu'elles soient déstourées, il était plus facile aux fermiers de surveiller leurs bêtes et cela évitait et évite encore de faire un long parcours pour les conduire aux prés et les ramener à l'étable. Elles sont assujetties à la présence de l'eau. Grâce aux sources nombreuses et abondantes, l'irrigation est méthodique. L'eau a fait une multitude de petites rigoles qui transforment le pré en un quadrillage avant de rejoindre quelque ruisseau. Il existe cependant des prairies dans le fond des vallées, des petites vallons, partout où l'eau se réfugie.

- Les landes (en grisé) : elles se reconnaissent par les petits points gris clair ou plus foncés que forment les arbustes et les buissons. Elles sont constituées également de bruyères et d'ajoncs épineux.

- Les bois : ils forment des tâches sombres et se disséminent un peu partout, mais notamment sur les versants plus abrupts, les croupes élevées et les plateaux.

- Le bocage.

L'arbre est donc présent un peu partout et c'est souvent encore qu'il forme des haies le long des chemins. Pendant les pluies, nombreux ^{de} parmi ceux-ci, sont humides et difficilement praticables.

Il est exagéré de parler de bocage au sens précis du terme ; il n'y a rien de systématique. Mais certains aspects du paysage dans quelques parties du territoire ont un caractère bocager indéniable. De toutes façons, le bocage est en voie de désagrégation.

- C'est encore autour des prairies que l'on trouve le plus de haies vives formées d'aubépines, de noisetiers, de sureaux, de ronces, de fougères, de genêts... Mais les prés, souvent traversés ou longés par des ruisseaux, voient leurs haies remplacées très fréquemment par des clôtures de fil de fer et des clôtures électriques, beaucoup plus efficaces, évitant le passage des bêtes.

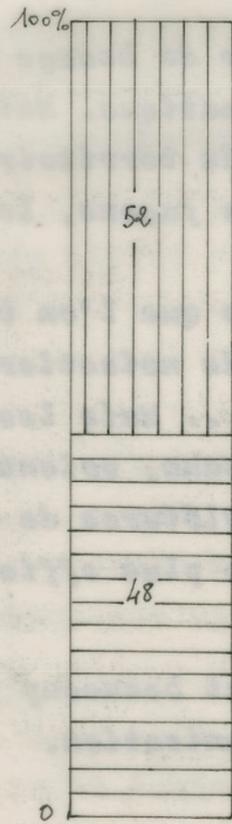
- Autour des champs, les haies sont beaucoup plus rares car elles sont des obstacles à la mécanisation.

Il faut remarquer également, mais nous y reviendrons plus loin, le morcellement extrême du sol, en un enchevêtrement inextricable de parcelles entre plusieurs propriétaires, et le mode de polyculture qui recouvre SAINT-AUGUSTIN et sa région. Ceci s'explique par la nature du sol, qui, dans un rayon très limité peut être de valeur très variable, non seulement à cause des éléments qu'il contient, mais aussi à cause de ses différentes épaisseurs.

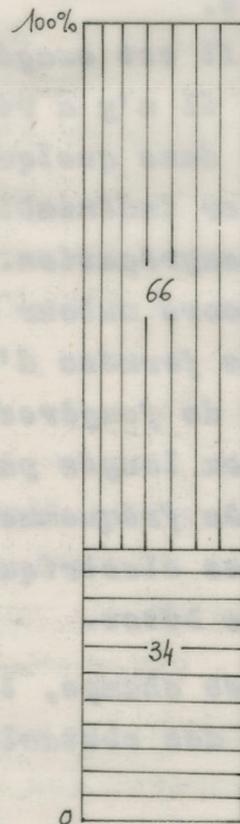
2°) L'OCCUPATION DU SOL ET SON EVOLUTION :

Voir le tableau de l'évolution de l'occupation des terres en page suivante.

Répartition de la Surface Agricole Utilisée.
(en %).



SAINT-AUGUSTIN



HAUT-LIMOUSIN



Terres labourables.



S. T. H.

Evolution de l'occupation des terroirs (en%).

Années Nature de végétation	1830	1914	1954	1974	
				%	Surface (ha)
Terres	29	27	24	<u>24</u>	710.28
Bois	16	17	31	<u>28</u>	838.03
Prés	8	15	21	<u>21</u>	601.46
Landes	45	39	22	<u>25</u>	733.30

- Jusqu'au début du XIXème siècle :

Au Moyen-Age, nous n'avons rien de précis sur les domaines, dans les chartes. Déjà au XVIIIème siècle en revanche, nous avons qu'un certain pourcentage de labours est obligatoire : c'est le système de l'assolement triennal avec 1/3 des terres, ensemencé ; 1/3 de labours et 1/3 de pâtures.

- Au cours du XIXème siècle :

La surface occupée par les landes connaît une baisse notable. Au début du XIXème siècle, elle représentait 45% du terroir à SAINT-AUGUSTIN, pour ne plus s'élever qu'en 1914 à 40% de la surface de la commune. Cette diminution s'est faite au profit :

- Des terres : il y a eu des défrichements pour la mise en culture des endroits plats, faciles d'accès, au drainage suffisant. Mais le fait reste très limité car la modification du pourcentage des terres labourables est peu sensible.

- Des prés : Les mauvais passages ont été améliorés par le drainage des prairies et l'élimination de toute végétation nuisant au développement de l'herbe. Ainsi au XIXème siècle, le pourcentage des prés est en progrès, de 8% à 15% entre le début et la fin du siècle.

- Des bois : dès la fin du XIX^{ème} siècle, le reboisement démarre. Il permet d'utiliser des surfaces totalement improductives et puis c'est aussi le début d'une spéculation sur le bois, facilitée par le développement des moyens de communication. Ce sont les débuts d'une timide plantation de résineux.

- Depuis le début du XX^{ème} siècle :

- On assiste à une diminution générale des terres labourables. Entre 1914 et 1954, les terres les plus pauvres et les plus difficiles d'accès sont abandonnées. De plus, les progrès de la mécanisation éliminent toutes les terres dont la production est trop faible pour mériter leur mise en culture. Cependant en 20 ans, (1954-1974-), elles ont tendance à stagner. En effet, lorsque les terres sont sur le point d'être abandonnées, elles sont achetées ou louées à des exploitants agricoles plus importants que les propriétaires de ces terres non viables. Ces terres sont louées pour agrandir les exploitations déjà existantes. Ce phénomène explique la diminution du nombre des exploitants et l'agrandissement des propriétés ; c'est pourquoi, le pourcentage des terres labourables reste le même en 1954 et 1974.

- Les prés et les bois sont en augmentation. Le nombre plus élevé des prairies s'explique par le fait que les agriculteurs se sont tournés vers l'élevage des bovins, qui est devenu plus rentable pour eux que la culture des céréales. Il y a eu substitution de l'élevage ovin à l'élevage bovin. D'autre part, les nombreuses sources du pied de la montagne étaient favorables à l'irrigation.

D'ailleurs, les activités agricoles se sont beaucoup mieux maintenues à SAINT-AUGUSTIN que dans les communes voisines : hausse des surfaces en prés et maintien des terres labourables à un taux beaucoup plus élevé qu'ailleurs.

Quant aux bois, leur augmentation est due notamment au reboisement très important auquel nous avons consacré le chapitre précédent.



CHAMPS DE CEREALES.

3°) LES CATEGORIES DE CULTURES :

Cultures	ha	%
Blé	5	0,4
Orge	1	0,1
Avoine	39	3,1
Autres (dont seigle et blé noir)	233	18,8
TOTAL CEREALES	278	22,4
Pommes de terre	31	2,6
Betteraves fourragères	4	0,3
Topinambours	14	1,1
Cultures fourragères	220	18,5
Autres	43	3,5
TOTAL TERRES LABOURABLES	599	48,3
S T H	637	51,4
Dont landes productives	82	6,6
Autres	3	0,3
S.A. Utilisée	1239	100
Sols des bâtiments et cours plus landes non productives	306	
T O T A L (SAU)	1545	

- Les céréales :

- Le seigle : c'est la culture traditionnelle des plateaux pyrénéens. Son évolution est ancienne : déjà au Moyen-Age, c'était la seule céréale cultivée dans la région. Aujourd'hui, le seigle est couramment appelé "blé", de même qu'on désignait à l'époque médiévale par les "bleds" toutes sortes de céréales.